

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DEO AMMO

Version: 5

Date de révision: 16/10/17

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DEO AMMO
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Nettoyant dégraissant pour sols et surfaces
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: COPAK  
Rue de la Chênaie  
F-76800 St Etienne du Rouvray  
France  
Tél: +33 (0)2 35 66 01 38  
Télécopie: +33 (0)2 35 66 16 19
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. Formule: 190535
1. 6. N° code du produit: 190535

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
2. 2. Éléments d'étiquetage:
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 2. 2. Mention de danger: Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 3. Information(s) complémentaire(s):
2. 4. Dangers principaux: Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse
2. 5. Autres dangers: La préparation n'est pas classée comme dangereuse

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- pyrophosphate tétrapotassique
  - N° CE: 230-785-7 - N° CAS: 73020-34-5
  - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489369-18
  - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A
- Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Non Concerné
4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau et savon.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 2. 1. Inhalation: Non Concerné
4. 2. 2. Contact avec la peau: Pas d'irritation de la peau.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DEO AMMO

Version: 5

Date de révision: 16/10/17

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

4. 2. 4. Ingestion: Données non disponibles.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Avis aux médecins

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Aucun
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Assurer une ventilation adéquate.  
Éviter le contact avec la peau.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).  
Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.  
Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.  
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter le contact avec la peau et les yeux.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
Conserver à l'abri du gel.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Pas de produits incompatibles.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Utilisation professionnelle

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
- Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.
- Autres valeurs limites d'exposition professionnelle:  
Composant: pyrophosphate de tétrapotassium No.-CAS 7320-34-5  
DNEL  
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 2,79 mg/m3  
DNEL

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DEO AMMO

Version: 5

Date de révision: 16/10/17

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 0,68 mg/m<sup>3</sup>  
DNEL  
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: > 70 mg/kg p.c. /jour

### 8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains: gants en PVC ou autre matière plastique

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: vêtements de protection à manches longues

8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide

9. 1. 2. Couleur: blanc

9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. PH: Pur à 20°C: 9,5

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair: Non déterminé.

9. 1. 7. Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 1,010 +/- 0,02 à 20°C

9. 1. 9. Viscosité: Non concerné

### 9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: Produit hydrosoluble

9. 2. 2. Liposolubilité: Non concerné

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non Concerné

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10. 4. Conditions à éviter: PAS de contact avec les surfaces chaudes.

10. 5. Matières incompatibles: Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10. 6. Produits de décomposition dangereux: Ne pas respirer les fumées.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DEO AMMO

Version: 5

Date de révision: 16/10/17

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

### 11. 2. Toxicité aiguë:

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| 11. 2. 1. Inhalation:            | Non Concerné   |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau:  | Pas d'irritation de la peau.   |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser. |
| 11. 2. 4. Ingestion:             | Données non disponibles.   |

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- |   |  |
|---|--|
| 12. 1. Toxicité:                              | Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité:          | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation:          | Non déterminé.   |
| 12. 4. Mobilité dans le sol:                  | Non déterminé  |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Non déterminé.   |
| 12. 6. Autres effets néfastes:                | Données non disponible   |
| 12. 7. Information(s) générale(s):            | Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.   |

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- |   |   |
|---|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets:          | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.  |
| 13. 2. Emballages contaminés:                       | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.   |
| 13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): | Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets) arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination) |

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- |  |   |
|--|---|
| 14. 1. Information(s) générale(s):   | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. |
| 14. 2. Numéro ONU:   | Sans  |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):             |   |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG):   |   |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):  |   |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement:   | Non concerné.   |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  | La préparation n'est pas classée comme dangereuse.              |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non concerné  |

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- |  |   |
|--|---|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses. |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:   | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.  |

### 16. AUTRES INFORMATIONS

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DEO AMMO

Version: 5

Date de révision: 16/10/17

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

---

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 3. Avis ou remarques importantes: Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.  
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
- Composition suivant le règlement CEE 648/2004:  
agents de surface anioniques :<5%  
Hydrocarbures aliphatiques :<5%
16. 4. Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.  
L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Historique:
16. 5. 1. Date de la première édition: 28/01/99
16. 5. 2. Date de la révision précédente: 11/02/15
16. 5. 3. Date de révision: 16/10/17
16. 5. 4. Version: 5
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 2-3-8-11-16
16. 6. Réalisé par: COPAK S.A